Neuvième Année. — № 391 | Le Numéro DIX centimes | Vendredi 20 Mai 1910

LYON UNIVERSITAIRE

UNION DES UNIVERSITÉS

Aix, Besançon, Chambéry, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Lyon, Marseille, Montpellier

HEBDOMADAIRE, PARAISSANT LE VENDREDI

ABONNEMENTS : { Un An..... 7 fr. / Six Mois..... 4 »

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

ADMINISTRATION & RÉDACTION : Rue Stella, 3, LYON

PRÈS LA PLACE DE LA RÉPUBLIQUE

Téléphone 15-39 ◆ Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus ◆ Téléphone 15-39

Adresser Lettres et Mandats à M. l'Administrateur DU "LYON UNIVERSITAIRE"

Adresser les Manuscrits au Secrétaire de la Rédaction

L'ENSEIGNEMENT DU DESSIN ET LA MÉTHODE INTUITIVE

M. Gaston Quénioux, inspecteur de l'enseignement du dessin dans les écoles primaires, vient de publier un *Manuel de Dessin* à l'usage de l'enseignement primaire (1), très intéressant, dans lequel il nous montre comment les instituteurs et les institutrices pourront faire passer dans la pratique les nouveaux programmes de l'enseignement du dessin.

M. Quénioux, dans son Manuel, définit ainsi la *méthode intuitive*, répondant à la question souvent posée : En quoi consite cette nouvelle méthode ? « Cette méthode, dit-il, vise le double but que nous avons défini. Elle tend à développer chez l'individu l'indépendance de la pensée et l'habitude du raisonnement et, par la latitude qu'elle laisse à chacun de choisir ses moyens d'expression, elle favorise l'affirmation de la personnalité.

« Considérant que, pour l'enfant, le dessin n'est ni un art ni une science, mais seulement un moyen intuitif et pour ainsi dire naturel d'exprimer ce qu'il imagine ou de représenter ce qu'il voit, notre méthode profite de ces dispositions naturelles et établit comme base principale de l'enseignement du dessin l'étude directe d'après nature.

« Le mot intuition ne définit pas exactement et ne résume pas absolument le principe de la méthode. Peut-être lui a-t-on attribué ce qualificatif parce que, pour l'élève, l'expérimentation précède toujours l'analyse, mais cela ne veut aucunement dire que le raisonnement soit proscrit. D'autre part, si notre méthode a, dans la plupart des cas, substitué comme modèles les éléments naturels aux éléments géométriques et aux œuvres d'art, c'est parce que les choses de la nature font naître dans l'esprit de l'enfant des suggestions fructueuses à tous points de vue, alors que les abstractions de la géométrie et les beautés artistiques, hors de portée de l'esprit enfantin, ne peuvent que laisser indifférent le jeune élève ou réussir à le dégoûter de l'étude du dessin. Nous estimons que cette étude doit toujours conserver un caractère attrayant ; mais, de ce qui précède, il ne faudrait pas conclure que nous excluons absolument de l'étude du dessin les éléments géométriques et que nous ne tenons pas compte des traditions artistiques qui nous ont été transmises. Nous considérons les œuvres d'art non pas tant comme des modèles à copier, mais sprtout comme des exemples utiles à montrer aux élèves des classes moyennes et principalement des classes supérieures, afin qu'ils s'en inspirent. »

Tout le chapitre serait à citer.

Comparant la nouvelle méthode avec les anciennes, M. l'inspecteur nous dit encore :

« Dans la plupart des méthodes qui furent en usage jusqu'ici, la progression des études est établie par un classement des modèles par ordre de difficulté, et non par une amélioration progressive dans la qualité intrinsèque des résultats. »

« On part du tracé de la ligne droite pour aboutir au dessin de la figure humaine, en passant par toute la série des solides géométriques, des ornements simples de faible relief, puis de la ronde bosse. Ce système, supposant le modèle toujours adéquat aux facultés de l'élève, une représentation parfaite du modèle proposé doit toujours être exigée. .

« Successivement, l'élève a dû être exercé au tracé rigoureux des lignes, puis à la représentation impeccable de la perspective des solides géométriques, enfin au dessin correct de palmettes, d'oves, d'ornements et ainsi de suite, jusqu'aux modèles les plus difficiles, les moulages des grands chefs-d'œuvre.

« La nouvelle méthode procède d'une façon absolument différente. Les sujets proposés comme modèles étant des éléments naturels, tout modèle, une fleur, un insecte, un objet peut aussi bien être proposé dans le cours enfantin et dans le cours supérieur ; c'est la qualité de plus en plus élevée des résultats qui marquent la graduation des cours. »

Enfin :

« Si la méthode intuitive a pour principe essentiel de laisser une large part d'initiative aux élèves et la plus grande liberté dans l'interprétation et l'exécution des exercices proposés, par contre, le maître doit suivre rigoureusement un programme déterminé et ne rien négliger afin que la liberté initiale ne dégénère pas en désordre. C'est par une conduite ordonnée et méthodique de la classe que l'attention des élèves est stimulée et leur zèle maintenu.

« Au professeur seul, a dit avec raison Lecoq de Boibaudran (2), appartiennent les applications intelligentes et spontanées ; il est la méthode vivante qu'aucune méthode écrite ne peut ni ne doit suppléer. »

UN PROFESSEUR DE DESSIN.

(1) Un volume de 315 gravures en noir et de 12 planches en couleurs, hors texte, 3 fr. 50. Librairie Hachette, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

(2) Lecoq de Bolbaudran : *Conseils à un jeune professeur.*

NOS FACULTÉS

FACULTÉ DES LETTRES

Le vendredi 20 mai courant, M. François Dutacq, licencié en droit, professeur d'école primaire supérieure à Lyon, soutiendra ses thèses pour le doctorat ès lettres.

Sujet de la première thèse : *Histoire politique de Lyon pendant la Révolution de* 1848.

Sujet de la seconde thèse : *Gustave Rouland, ministre de l'instruction publique* (1856-1863).

Heures fixées pour la soutenance : Première thèse : 9 heures du matin ; deuxième thèse, 2 h. 30 de l'après-midi.

MÉDECINS ALIÉNISTES

Le concours annuel pour l'emploi de médecin adjoint des salles d'aliénés qui s'est ouvert au ministère de l'intérieur le 18 avril 1910, s'est terminé le 7 mai. Trente candidats s'étaient fait inscrire. Ont été reconnus admissibles à l'emploi de médecin adjoint :

MM. Loup, Candamine, Charpenel et Burle, de la Faculté de Lyon, pour les asiles publics, et M. Dupin, de la même Faculté, pour les asiles privés.

MEMENTO

CONFÉRENCES, COURS PUBLICS EXCURSIONS

Le lundi 23 mai, à 8 h. 30, salle des Conférences, M. Brouilhet : Histoire des doctrines économiques.

PALAIS DU COMMERCE

Le lundi 23 mai, à 8 heures du soir (rez-de-chaussée du pavillon sud-est), M. le docteur Navarre : Hygiène et climatologie.

Les lundi 23 mai, mercredi 4 et vendredi 6, à 9 heures du soir (rez-de-chaussée sud-est), M. Bénali-Fekar : Cours de langue arabe.

Le mardi 24 mai et le vendredi 27, à 8 heures du soir (rez-de-chaussée sud-est), M. Zimmermann : Cours d'Histoire et de Géographie.

Le mardi 24 mai, à 9 heures du soir (rez-de-chaussée, sud-est), M. Brouilhet : Economie et législation.

Le mercredi 25 mai, à 8 h. du soir (rez-de-chaussée sud-est), M. Vaney : Cultures et productions coloniales.

Le jeudi 25 mai, à 8 h. 30 (rez-de-chaussée sud-est), M. Courant : Mœurs et coutumes d'Extrême-Orient.

LYCEE AMPERE

Le mardi 24 mai et le vendredi 27, à 8 heures du soir, M. Courant : Cours de langué chinoise.

ECOLE CENTRALE LYONNAISE

Au cours de sa dernière réunion, le Conseil général avait émis un vœu tendant à ce que l'Etat accorde à l'avenir une subvention à l'Ecole centrale lyonnaise.

Ce vœu fut transmis à M. le ministre, qui répondit par la lettre suivante, adressée au préfet :

« Vous m'avez adressé copie d'un vœu émis par le Conseil général du Rhône dans sa séance du 28 août 1909 et d'une délibération du Conseil général de Lyon du 20 décembre 1909, s'associant à ce vœu en vue d'obtenir une subvention de l'Etat en faveur de l'Ecole centrale lyonnaise.

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en raison des crédits limités inscrits au budget de mon département pour encouragement à l'enseignement commercial et industriel, il a été décidé, conformément à l'avis de la Commission permanente du Conseil supérieur de l'enseignement technique, qu'en principe, aucune subvention ne pourrait être accordée aux établissements d'enseignement technique qui exigent de leurs élèves une rétribution suffisante pour assurer le fonctionnement de leurs cours.

« Or, l'Ecole centrale lyonnaise rentrant dans la catégorie des établissements susvisés, je me trouve dans l'impossibilité d'accueillir les vœux émis par le Conseil général du Rhône et par le Conseil municipal de Lyon. »

QUESTIONS PÉDAGOGIQUES

LE CHOIX D'UNE PROFESSION DANS UNE DÉMOCRATIE

(SUITE)

A Boston, un Comité prépare une liste des professions ouvertes aux jeunes filles. Le mot profession a un sens différent quand il s'agit des jeunes filles. Le choix d'une profession pour un garçon est un choix définitif, celui de la jeune fille est indéterminé. Car elle peut travailler pendant un an, puis se marier ; ou bien elle peut garder cette profession toute sa vie et ne pas se marier. Si elle songe à se marier, elle songera à une profession qui ne nuira pas à ses intérêts comme ménagère. Pour elle, la profession de modiste, et celle de dactylographe lui assureront mieux la santé et la moralité que le travail de quelques usines ; elles lui permettront peut-être de trouver un mari mieux qu'à l'usine.

Si elle ne songe pas au mariage, elle songera à une profession qui lui assure un salaire plus élevé : elle sera ou institutrice ou couturière. Quand ces guides seront terminés, on pourra le soir consulter des maitres compétents qui donneront les explications nécessaires.

Que doit être ce maître chargé de guider les jeunes gens vers une profession, comme un fermier fait des choix dans un tas de pommes de terre ? Les maîtres pensent que ce travail leur revient, mais ils reculent devant la tâche. Le professeur Parsons voudrait qu'il existât une classe de conseillers préparés pour cette fonction avec autant de soins qu'on en met à instruire un médecin. Le conseiller saura faire comprendre au jeune homme ou à la jeune fille ce qu'il y a de dangereux à chercher une position quand on n'a pas reçu une instruction technique suffisante ; il dira à la jeune fille : « Pourquoi vous donner pour rien à une fabrique de sucre candi, alors qu'en restant un an de plus à l'école, vous pouvez vous placer comme sténographe avec un salaire trois fois plus élevé ? »

L'école a-t-elle préparé le jeune homme ou la jeune fille à cette profession ? Voilà la question.

Il faut changer le mode d'enseignement, disent les maîtres américains. Et c'est difficile. Car même les écoles où l'on enseigne surtout les humanités greco-latines, peuvent être utiles, puisqu'elles créent des maîtres de grec et de latin. Mais voici deux enfants de quinze ans ; l'un veut être professeur, l'autre veut être maçon. Le premier gagnera à rester à l'école, l'autre gagnera à la quitter pour une école technique.

Il faut abolir le droit divin des universités. Jusqu'ici, c'est l'Université qui imposait les programmes aux élèves des collèges qui aspiraient aux grades qu'elle délivre. Les universités devront se composer d'instituts où l'on enseignera telle science particulière. Ceci ne signifie pas qu'on supprimera la culture classique qui aura également son institut ; mais si je veux me livrer uniquement aux recherches microscopiques, je m'adresserai à l'Institut des recherches microscopiques.

Placide LIXI.

Les Étudiants des Universités

Le ministère de l'instruction publique vient de publier le tableau statistique, arrêté au 15 janvier 1910, des étudiants des diverses facultés et écoles d'enseignement supérieur des seize universités françaises de Paris, Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Toulouse et Alger.

Nos universités comptent, en 1910, un total général de 41.044 étudiants des deux sexes, dont 3.830 étudiants femmes, alors qu'il était de 40.543 en 1909, dont 3.549 étudiants femmes, soit 501 étudiants en plus pour l'année universitaire en cours.

Ce chiffre de 41.044 étudiants est ainsi réparti : *droit :* 10.915 étudiants, dont 16.763 étudiants hommes (15.766 Français, 1.057 étrangers) et 152 étudiants femmes (51 Françaises, 101 étrangères) ; *médecine* (facultés et facultés mixtes) : 8.029 étudiants, dont 7.227 étudiants hommes (6.600 Français, 627 étrangers) et 802 étudiants femmes (312 Françaises, 490 étrangères ; *lettres :* 6.363 étudiants, dont 4.321 étudiants hommes (3.585 Français, 736 étrangers) et 2.042 femmes (1.070 Françaises, 972 étrangères) ; *sciences :* 6.287 étudiants, dont 5.781 étudiants hommes (4.785 Français, 996 étrangers) et 506 étudiants femmes (294 Françaises, 212 étrangères) ; *pharmacie* (écoles supérieures et facultés mixtes) : 1.448 étudiants, dont 1.395 étudiants hommes (1.377 Français, 18 étrangers) et 53 étudiants femmes (50 Françaises, 3 étrangères).

Les écoles de médecine et de pharmacie extérieures aux sièges des universités, et situées à Amiens, Angers, Limoges, Nantes, Reims, Rouen et Tour comptent cette année 1.692 étudiants en médecine, dont 1.420 étudiants femmes (253 Françaises, 19 étrangères) ; — 310 étudiants en pharmacie, dont 307 étudiants hommes (304 Français, 3 étrangers) et 3 étudiants femmes Françaises.

Les étudiants étrangers des deux sexes sont au nombre de 5.241 en 1910 ; ils étaient 4.708 en 1909 ; soit une augmentation de 533 étudiants, tout à l'honneur de notre haut enseignement universitaire, qui voit accourir chaque année de plus en plus nombreux des jeunes gens désireux de conquérir en France des diplômes ou d'y acquérir un savoir fort apprécié et haut coté à l'étranger.

C'est naturellement Paris qui, comme toujours et de beaucoup, vient en tête de la liste de nos universités, classées en raison du chiffre de leurs étudiants.

L'Université de Paris qui comptait 17.344 étudiants en 1909, arrive cette année au chiffre de 17.512, ainsi répartis : *droit*, 7.688 ; *médecine*, 4.080 ; *lettres*, 3.115 ; *sciences*, 1.845 ; *pharmacie*, 784. C'est elle qui a attiré le plus d'étudiants étrangers : 3.352.

Viennent ensuite : Lyon, avec 2.922 étudiants ; Toulouse, 2.828 ; Bordeaux, 2.252 ; Montpellier, 1.965 ; Nancy, 1.899 ; Lille, 1.675 ; Rennes, 1.602 ; Poitiers, 1.519 ; Alger, 1.442 ; Aix-Marseille, 1.236 ; Grenoble, 1.156 ; Dijon, 992 ; Caen, 722 ; Clermont, 275 ; Besançon, 242.

Société pédagogique des Langues modernes

« LA DIVISION DU SAVOIR ET DE L'ENSEIGNEMENT EN FACULTÉ NE CORRESPOND PLUS A RIEN AUJOURD'HUI », DÉCLARE LE PROFESSEUR RAPHAËL DUBOIS.

Les professeurs de l'Académie de Lyon et les étudiants de l'Université qui ont pu, jeudi matin, lutter contre la tornade et arriver au Palais Saint-Pierre sans se laisser désemparer, ont eu le plaisir d'entendre la conférence de M. Rosset, directeur de l'Institut phonétique de l'Université de Grenoble. Cette question purement technique ne pouvait intéresser que les maîtres de notre enseignement. Mais le docteur R. Dubois, professeur de physiologie générale à l'Université, en présentant le conférencier, a exposé des théories pédagogiques qui intéressent le public et que nous avons le devoir de reproduire.

Si le titre de savant ne donne pas le privilège de se tromper impunément, il donne du moins celui de n'être ni contredit, ni condamné légèrement. Quand s'imposeront de nouvelles réformes universitaires, la conception de l'organisation des Universités telle que l'entend le professeur R. Dubois, attirera certainement l'attention du Parlement :

« M. Th. Rosset est un ancien élève des Universités de Lyon et de Paris et en particulier du professeur F. Brunot, dit M. R. Dubois, il s'est occupé surtout d'études littéraires, puisqu'il est professeur de philologie à l'Université de Grenoble. Mais l'esprit souffle où il veut, et M. Th. Rosset a poursuivi ses études littéraires avec des méthodes scientifiques. La phonétique est une province du domaine de la psycho-physiologie, qui est une science, et M. Rosset est aussi professeur de physiologie. Ce qui prouve qu'il est absurde de laisser subsister les cloisons qui existent entre ces deux disciplines des études : les études littéraires et les études scientifiques. Je sais bien que l'on réclame tous les jours des ponts pour réunir ces Facultés, et je veux bien croire qu'il en existe ; mais ce sont des ponts-levis, *pons arrectarius !* qu'on lève pour s'enfermer dans sa citadelle.

« En vérité, les quatre citadelles de nos Universités — les Facultés — ne communiquent pas entre elles. Assurément il faut que nos Universités aient un sanctuaire où l'on conserve les trésors de la culture antique. Mais il faut donner la première place à la science qui n'en est pas moins une œuvre de culture intellectuelle, désintéressée, parce qu'elle est utile.

« N'oublions pas que le monde se compose surtout de gens qui, par préférence ou par nécessité, vont de l'avant et s'occupent peu de la sagesse accumulée des siècles ; les études rétrospectives ne sont louables qu'autant qu'elles nous permettent d'arriver plus sûrement à la science.

« Au lieu de cloisons universitaires qui s'appellent les Facultés — institutions médiévales aussi archaïques et aussi sottes que la division de l'âme en Facultés — il nous faudrait des Instituts pareils à celui de M. Th. Rosset, et que fonda à Grenoble M. Joubin, le recteur de l'Université de Lyon : un Institut des langues modernes, un Institut des langues mortes où l'on galvaniserait celles-ci — car elles ne doivent pas mourir et elles ne mourront pas...

« Et, quand les maîtres de langues modernes, — le français en est une, — voudraient apprendre à enseigner, ils viendraient à l'Institut de psycho-physiologie où ils apprendraient la phonétique.

« Souhaitons, puisque nous n'avons pas d'Institut de phonétique à Lyon, que la Faculté des sciences prête ses salles et son outillage à M. le professeur Rosset, pour qu'il continue ses conférences, dont il va nous donner un avant-goût. »

Il est certain que la conférence du professeur Th. Rosset nécessitait le voisinage du laboratoire de phonétique, Mais la clarté de l'exposition a suppléé à l'illustration qu'eussent fournie les expériences. Elle a prouvé aussi que le professeur de philologie française de Grenoble est un esprit imbu des méthodes scientifiques.

Un écolâtre, s'il en fut trouvé dans l'auditoire, n'eût pas manqué de murmurer : « C'est un esprit qui a mal tourné ! »

L'Enseignement de l'Histoire régionale

M. Henri Bernès, à propos du rapport récemment présenté au Congrès de Rennes, à l'Union des Associations d'anciens élèves des lycées et collèges, examine dans une revue pédagogique comment l'on pourrait enseigner aux enfants l'histoire régionale. De plus en plus, en effet, on cherche à inculquer aux élèves des lycées des notions élémentaires sur l'histoire de la région, de la ville où se trouve l'établissement secondaire. Idée excellente, mais parfois difficile à réaliser.

Il est difficile en effet d'ajouter une matière nouvelle aux programmes surchargés. Il faudrait enseigner cette histoire en dehors des classes par des conférences, des lectures, des excursions.

Il semble bien que le Conseil général de la Côte-d'Or ait trouvé le bon moyen. Il a fait faire, sous les auspices de la Faculté, une histoire de la Bourgogne. Cette histoire, donnée comme livre de lecture aux élèves, les instruira sur leur pays. Les Pyrénées-Orientales vont faire la même chose. C'est ce que conseillait déjà, en 1810, Sylvain Pépin, ancien député de l'Indre à la Convention. L'idée, on le voit, est déjà ancienne. Souhaitons-en la réalisation prochaine et espérons que l'on n'en restreindra pas le développement uniquement dans les collèges et lycées et que pareille mesure sera prise dans les écoles primaires.

Rappelons enfin qu'ici à Lyon, dans l'enseignement supérieur, M. Charléty a occupé longtemps la chaire d'histoire de la région lyonnaise.

Association des Anciens Élèves du Lycée

L'Association des Anciens Elèves du Lycée de Lyon, dont la fête annuelle constitue toujours un des événements attendus de la saison artistique, a eu cette année l'excellente pensée d'organiser pendant la Grande Semaine lyonnaise d'Aviation, une soirée de gala pour laquelle elle s'était acquis le concours d'artistes remarquables de la Comédie Française et des grands théâtres parisiens.

Tour à tour Mme Fenel, du Gymnase ; Mmes Robinnes, J. Clarens ; MM. Fenoux, Lange, Jacques de Féraudy furent très vivement applaudis. Pour terminer la soirée, Mme Tournié chanta avec son talent coutumier, avec infiniment de style, de sincérité et d'émotion, le grand air de *Louise* et l'air de *Thaïs*.

Le succès obtenu par cette soirée est le plus flatteur hommage qui puisse être rendu au Comité d'organisation et il y a lieu de lui adresser des félicitations spéciales pour le goût et le soin avec lesquels tout avait été préparé.

HERBORISATION PUBLIQUE

Dimanche prochain 22 mai, M. le professeur Beauvisage et M. le docteur Bretin, chargé du cours de botanique à la Faculté de médecine et de pharmacie de Lyon, conduiront une herborisation dans le massif du Mont-d'Or lyonnais.

Rendez-vous à la gare de Couzon à l'arrivée du train partant de Lyon-Perrache à 7 h. 35 du matin.

Retour à Lyon à volonté vers midi ou le soir.

NOTA. — Le prix du déjeuner est fixé à 1 fr. 75 par personne.

DU TROUBLE comme motif de SUSPICION

BEFANGENHEIT ALS VERDARCHTSGRUND (1)

Mon excellent collègue M. Hans Reichel, juge au Landgericht de Leipzig en même temps que privat-docent à l'Université de cette ville, m'autorise à publier ici la traduction de l'étude qu'il a fait paraître sous ce titre dans le 34e volume des *Archiv für Kriminalanthropologie und Kriminalistik* de Hans Gross, 1909.

E. B.

La psychologie expérimentale s'est mise avec ardeur à l'œuvre pour créer des méthodes au moyen desquelles on puisse constater et même mesurer le degré d'émotion qui accompagne certaines idées ou représentations (2). On pourrait signaler, par exemple (3), l'emploi du compteur à pulsations, l'analyse psychologique de Breuer Freud (4) et, plus récemment, les essais de Veraguth concernant les réflexes psycho-galvaniques (5).

On a proposé aujourd'hui d'utiliser également ces méthodes en matière pénale pour la détermination de la culpabilité ou de l'innocence des inculpés. La considération qui en a été le point de départ est la suivante : Si l'inculpé est bien l'auteur de l'action incriminée, l'émotion qui accompagnera les représentations relatives au crime sera relativement forte — est-il par contre innocent, les mêmes réactions feront défaut. Si le raisonnement était juste, nous serions en droit de pouvoir obtenir un jour avec ces méthodes d'examen la clef de la recherche des éléments subjectifs du crime. Malheureusement, cette déduction optimiste ne saurait, à notre avis, être retenue sous sa forme générale. Voici en effet quelques objections.

1° De l'absence de manifestation émotionnelle il est impossible de passer *ipso facto* à l'idée de non-culpabilité. Il n'est pas vrai, et l'on ne peut ériger à la hauteur d'un principe rigoureusement scientifique cette observation courante que tout auteur d'un crime interrogé sur le fait punissable est généralement ému et troublé.

2° L'existence d'une émotion n'autorise aucune conclusion certaine au sujet de la culpabilité, car la constatation exacte des manifestations susceptibles de se rattacher au fait constitutif du crime ne révèle rien sur la cause et la nature de l'état émotionnel. Celui-ci peut n'être pas seulement provoqué par le souvenir du fait commis et la crainte de s'en voir dénoncé comme l'auteur ; il peut être aussi le résultat de la honte de se trouver soupçonné à tort ou de la crainte d'une poursuite et d'une condamnation qu'entraînerait une erreur judiciaire. Le fait d'une manifestation émotionnelle n'est pas par lui-même un indice suffisamment concluant. Seule la connaissance du genre et de la cause de l'état émotionnel nous permet de conclure à la culpabilité ou à l'innocence du sujet.

Ces propositions sont confirmées quotidiennement par les expériences criminalogistes et autres. Certes, s'il est une vérité élémentaire, c'est bien que les coupables, en dépit de leurs dénégations systématiques, se font toujours remarquer par une attitude embarrassée, timide, tout comme maladroitement simulée : ici même, les réflexes physiologiques, tels que la rougeur et la pâleur, peuvent jouer un certain rôle. Mais, d'autre part — et ceci est non moins constant — la thèse en question est tellement minée par les exceptions qu'on ne peut même pas lui accorder une valeur empirique très considérable (6). Non seulement il arrive tous les jours que des coquins fieffés, quoique depuis longtemps reconnus coupables du crime qui leur est reproché, persistent dans leurs mensonges, sans sourciller ; mais, en sens inverse, il n'est pas rare que des innocents, interrogés sur un fait délictueux et sur les circonstances de nature à rendre leur culpabilité vraisemblable, tombent dans la plus grande confusion à la seule pensée qu'on peut les tenir pour coupables d'un pareil acte. C'est donc un signe d'inexpérience que la promptitude de certains criminalistes à arguer dans le sens de la culpabilité du fait qu'un individu sur qui pèsent quelques soupçons a une attitude bizarre (bégaiement, tremblement, changement de couleur), toutes présomptions de nature à corroborer l'idée première de culpabilité.

Je n'oublierai jamais la scène inquisitoriale qui se passa dans la première classe de notre gymnase de Berlin un jour où mon camarade M... brisa volontairement, par malveillance, un volet de la classe. Notre maître, qui se faisait une très haute idée de sa connaissance des hommes, crut pouvoir découvrir le coupable en toute certitude en nous faisant lever l'un après l'autre (nous étions soixante) et prononcer ces mots : « Non, je n'ai pas brisé la jalousie. » Il fixait en même temps ses interlocuteurs d'un regard qu'il croyait transperçant. Nous récitâmes tous notre phrase, et celui qui le fit avec le plus de sang-froid fut assurément M... lui-même. Il eût bien fallu qu'un écolier, de nature plus timide et que ce procédé aurait complètement décontenancé, hésitât à prononcer cette phrase ou se montrât impuissant à affronter le regard fixé sur lui, je suis convaincu que le pédagogue l'eût tenu pour coupable et l'exemple classique était tout fait.

En rapport avec cette anecdote, qu'il me soit permis de citer un petit fait divers dont j'ai conservé le souvenir sur mon carnet de notes et dont la presse s'empara dans le courant du mois de mai 1902. Un journal de Berlin s'exprimait là-dessus en ces termes : « Un juriste doublé d'un criminaliste, que l'on tient pour un penseur des plus pénétrants, entrait, il y a quelques jours, dans un magasin d'épicerie-comestibles de Vienne : désirant changer une pièce d'or de dix couronnes, il fit achat de quelques hellers. A son entrée dans la maison, se trouvait avec le patron une cliente, ouvrière de fabrique. Le juriste venait à peine de présenter sa pièce d'or que l'ouvrière étendit le bras, on ne sait dans quelle intention ; le bras heurta la main du juriste, la pièce glissa des doigts de celui-ci, tomba à terre, l'homme se baissa pour la chercher, mais la femme s'était également baissée. Agenouillée sur le sol, elle chercha un instant, puis se releva rapidement en disant : « Je ne trouve rien, du reste je n'ai rien entendu tomber. » Sur ces mots, elle quitta la boutique avec une vivacité singulière. Le propriétaire de la pièce égarée chercha encore, le patron balaya lui-même la salle ; la pièce n'apparaissait toujours pas. Notre juriste, en qui s'éveillait l'instinct du criminaliste, ne put s'empêcher de faire cette réflexion à voix haute : « C'est tout de même curieux que cette femme ait participé à la recherche de ma pièce, et cela en déclarant presque immédiatement qu'elle n'avait rien entendu tomber. Quelle excuse suspecte, et pourquoi aussi cette sortie précipitée ? » Le boutiquier haussa les épaules en répliquant : « Je ne la connais pas plus que vous, elle est employée en face, à la fabrique de lampes à incandescence. » Le juriste était un homme énergique qui ne voulait pas se laisser voler si facilement ; le cas l'intéressait d'ailleurs par son côté criminaliste. Sa résolution fut promptement prise : il se rendit auprès du directeur de la fabrique en question pour lui raconter l'affaire. Le directeur déclara : « Certes, la chose est très suspecte, mais si l'on n'a aucune preuve... doit-je congédier cette jeune fille ? — Ce n'est pas ce que je recherche, riposta le visiteur, il me suffit de savoir si elle est coupable, et on obtiendra sur ce point des indices si vous la faites appeler de suite. Nous allons voir comment elle se comportera. » Le directeur sonna pour qu'on fît venir l'ouvrière. A peine eût-elle paru et reconnu le juriste qu'elle devint livide, trembla de tout son corps et s'écria : « Je n'ai rien trouvé. ». Aux yeux du juriste, il n'y avait aucun doute à conserver. *Cette angoisse, cette protestation d'innocence avant même qu'elle eût été accusée, parlaient clairement dans le sens de la culpabilité.* — « Ainsi vous maintenez, dit-il sévèrement, n'avoir pas pris la pièce de dix couronnes ? » — La jeune fille fondit en larmes : « Aussi vrai que Dieu m'assiste, je n'ai rien trouvé. » — Le juriste répliqua : « Réglez ceci avec votre conscience. » Puis il pris congé du directeur et quitta le comptoir avec la conviction que tout juge condamnerait cette personne sur la base des indices de présomption existants. Mais il était à peine dans la rue que le patron de l'épicerie vint à lui en toute hâte en s'écriant : « Monsieur ! la pièce d'or est retrouvée, elle était dans un sac de pommes de terre. » Et il lui remit la pièce. Notre juriste n'en entendit pas davanatage et courut chez le directeur faire ses excuses en termes émus à l'ouvrière, à qui il abandonna en cadeau la pièce d'or.

Ce cas éminemment instructif montre de la façon la plus explicite combien on doit être circonspect dans l'utilisation des circonstances essentielles qui sont de nature à déterminer la suspicion, qu'elles soient objectives ou subjectives. On ne saurait trop réfléchir sur la valeur problématique de la rougeur et autres manifestations symptomatiques d'embarras qu'il peut être donné d'observer dans la personne d'un inculpé. C'est le fait d'un dilettantisme psychologique de croire que le trouble et la consternation soient un symptôme n'admettant qu'une interprétation unique et susceptible comme tel d'entraîner une conclusion affirmative de culpabilité. Le trouble ne peut-il pas tout aussi bien tenir à ce que l'individu qui est dans cet état se sent soupçonné, et soupçonné injustement ? J'applaudis donc cordialement, en terminant, aux efforts réunis des juristes de formation étroitement juridique — qui se placent au point de vue exclusif de la procédure — et des psychologues ou psycho-pathologues qui, chacun dans leur domaine respectif, opposent un *veto* à cette manière hâtive et dépourvue de toute valeur scientifique d'accommoder les méthodes d'examen plus haut citées relatives à l'instruction criminelle (7).

Hans Reichel.

Traduit par E. Burle, juge-suppléant au Tribunal civil de Lyon, maître de Conférences à la Faculté de droit.

(1) *Archives d'Anthropologie criminelle,* 15 mai 1910.

(2) Le texte, qu'il m'est bien difficile de rendre d'une manière très adéquate, porte : *Die Affektbetontheit gewisser Vorstellungen.*

(3) On ne saurait mentionner à ce titre la méthode de Wertheimer-Kleinsche des valeurs d'association (Max Wertheimer et Julius Klein, *Psychologische Tatbestandsdiagnostik, Diagnostic psychologique des faits ;* les mêmes dans Hans Gross, *Archiv,* 14, 72 ; Alfred Gross, *ibid.,* 19, 49 et dans le Supplément à l'*Allgemeine Zeitung,* 1906, IIIe Trimestre, p. 339 ; Grabowski, au même *Supplément,* 1905, IVe Trimestre, p. 497). Car cette méthode ne traite pas de l'émotion qui accompagne certaines idées, mais de leurs rapports d'association. Je ne parlerai pas ici de l'utilité de cette méthode dans l'instruction criminelle. Voir à ce sujet Alfred Gross, in *Zeitschrift für die gesamte Strafrechtwissenschaft,* 26, 34 ; Grabowski, *ibid.* (note de l'auteur).

(4) Freud, *Trois études relatives à la théorie sexuelle ;* le même dans les *Archives* de Gross, 26, 1 ; Friedmann, dans le supplément aux *Münchener Neuesten Nachrichten,* 1909, Ier Trimestre, n° 17, p. 139 (note de l'auteur). Me permettrait-on une observation que j'emprunte à Raffalovich (*Archives d'Anthropologie criminelle* du Dr Lacassagne, 15 mai 1909, p. 384, note) : La méthode de Freud, la psycho-analyse prétend démêler sous chaque symptôme de l'hystérie les désirs, les imaginations, les événements sexuels remontant à l'enfance, aux premières quatre années, désirs, imaginations, événements, qui sont à la racine de toutes les obsessions, de toutes les hystéries (note du traducteur).

(5) *Allgemeine Zeitung* (Munich) du 28 novembre 1908, p. 748

(6) Cf. Hans Gross, *Kriminalpsychologie,* 2e édit., p. 59.

(7) Comp. Veraguth et Freud, *ibid.* Les raisons invoquées sont les mêmes que les miennes. Freud fait encore observer que le prévenu peut ne pas avoir la conscience tranquille (en raison par exemple d'un autre méfait) sans pour cela être coupable du fait en question (*Archives,* 26, 9).

Le Corps Médical lyonnais a été douloureusement ému, la semaine dernière, par la nouvelle de la mort de M. le docteur Cordier, enlevé à l'affection des siens par une courte maladie.

Les funérailles du docteur Cordier ont eu lieu le 11 mai, au milieu d'une assistance très nombreuse et émue. Au sortir de l'église Saint-Nizier, le corps a été transporté à Saint-Rambert-l'Ile-Barbe, où ont eu lieu les obsèques. Là, deux discours ont été prononcés : l'un par M. le professeur Pic, au nom de la Société des sciences médicales, dont le docteur Cordier avait été président, l'autre par M. le docteur Rochet, au nom des chirurgiens de l'Antiquaille.

Lyon Universitaire adresse à la famille du regretté maître l'expression de ses bien sincères condoléances.

PUBLICATIONS LYONNAISES

REVUE ALPINE. — Revue mensuelle publiée par la section lyonnaise du Club Alpin Français. — Claudius Joublot, rédacteur en chef. — Abonnements : France, 6 fr.; étranger, 7 fr.

Sommaire du 1er mai 1910

Un bivouac au Petit Dru, par M. Guido Rey. — Le Thym et son essence, par M. L. Lamothe. — A propos de l'Aiguille à Bochard, par M. E. Fontaine. — Notre illustration : le Vallon de la Charpoua. — — Chronique alpine : Nouvelles des Centres alpins : Monêtier-les-Bains ; Montgenèvre ; Pelvoux ; Navette-Clémence-d'Ambel ; Valjouffrey ; Saint-Martin-d'Uriage ; Grand-Thiervoz ; Aussois ; Bonneval-sur-Arc ; Pralognan ; Val-d'Isère ; La Clusaz ; Samoëns ; Les Plans-sur-Bex ; Vallée des Ormonts ; Courmayeur ; Gressoney-la-Trinité. — Informations : Hôtels et Refuges ; Routes et Sentiers ; Services d'automobiles. — Accident : Jean-Pierre Engilberge. — Nécrologie : Félix Viallet. — Errata : Le massif de Vautisse. — Revue bibliographique : Sommaire des Périodiques ; Ouvrages divers. — Chronique de la section : Ouvrages reçus ; courses collectives d'été en 1910 ; courses individuelles ; Banquet d'été ; Courses collectives du mois.

MÉDECINE NAVALE

Instruction relative à l'admission, en 1910, dans les trois écoles de médecine navale et à l'école principale du service de santé de la marine à Bordeaux.

I

MODE D'ADMISSION AUX ÉCOLES ANNEXES

Les jeunes gens désireux de suivre les cours des écoles annexes doivent justifier qu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Etre Français ou naturalisé Français ;

2° Avoir au 1er janvier 1910 : *a*) pour la ligne médicale, vingt-deux au plus ; *b*) pour la ligne pharmaceutique, vingt et un ans au plus, à moins que l'étudiant ne justifie déjà d'une année de stage officiel.

Les limites d'âge ci-dessus sont reculées d'un an pour les candidats ayant accompli leur service militaire. Les postulants devront en outre n'être pas suceptibles d'être appelés sous les drapeaux au mois d'octobre 1910 ;

3° Avoir été vacciné avec succès ou avoir eu la petite vérole ;

4° Etre robuste, bien constitué et n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité susceptible de rendre inapte au service militaire ;

5° *a*) Pour la ligne médicale : être pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire ou de tout autre baccalauréat ou certificat permettant, aux termes des règlements universitaires en vigueur, de faire les études médicales, et du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles.

b) Pour la ligne pharmaceutique : être en possession du diplôme de bachelier.

Les pièces à produire à l'appui de la demande (qui doit indiquer le lieu de résidence du candidat), pour être admis à suivre les cours des écoles annexes sont les suivantes :

1° L'acte de naissance du candidat, dûment légalisé ;

2° Un certificat du maire de la localité habitée par la famille, constatant que le candidat est Français ou naturalisé Français ;

3° Un certificat d'un médecin de la marine ou de l'armée de terre, constatant que le candidat est robuste, bien constitué et qu'il n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité susceptible de le rendre improre au service militaire ;

4° Les diplômes ou certificats mentionnés ci-dessus. Les candidats doivent produire leurs diplômes ou, s'ils n'ont pas été délivrés, les certificats provisoires ; les copies, même certifiées, de ces pièces ne sont pas admises à en tenir lieu. Exceptionnellement, les candidats peuvent être inscrits provisoirement dans une école annexe sans produire l'un des diplômes, s'ils remplissent toutes les autres conditions réglementaires ; mais leur admission définitive ne peut être prononcée que s'ils justifient du diplôme manquant ;

5° Un certificat de bonnes vie et mœurs ;

6° Le consentement des parents si le candidat est mineur.

Les pièces mentionnées ci-dessus doivent être adressées au préfet maritime du port où se trouve l'école annexe choisie par le candidat, entre le 1er et le 15 octobre.

Le préfet maritime statue sur les demandes, après avis du directeur du service de santé, et arrête la liste des candidats admis à suivre les cours. Il avise les intéressés de leur admission et de la date à laquelle ils devront rejoindre le port.

Les élèves des écoles annexes s'entretiennent à leurs frais ; ils logent et prennent leurs repas en ville et ne portent pas d'uniforme.

Ces élèves acquittent les frais des quatre premières inscriptions.

Les élèves ayant subi un premier concours d'admission à l'école de Bordeaux sans succès pourront être autorisés par le préfet maritime, sur la proposition du directeur de leur école, à redoubler une année d'études, tant qu'ils réuniront les conditions d'âge et d'aptitude requises.

II

MODE D'ADMISSION A L'ÉCOLE PRINCIPALE DU SERVICE DE SANTÉ DE LA MARINE A BORDEAUX.

Les élèves du service de santé de la marine se recrutent par voie de concours.

Le concours comprend des épreuves d'admissibilité et des épreuves d'admission.

Les épreuves d'admissibilité auront lieu à Paris, Brest, Rochefort et Toulon, les 18 *et* 19 *juillet* 1910.

Les épreuves d'admission auront lieu à Toulon, Brest et Rochefort, à des dates qui seront fixées ultérieurement.

Sont admis à prendre part à ce concours :

1° Les étudiants en médecine et en pharmacie provenant des écoles annexes de médecine navale.

2° Les étudiants en médecine et en pharmacie provenant des facultés de médecine, des écoles de médecine de plein exercice ou des écoles préparatoires de médecine.

Les candidats doivent justifier qu'ils remplissent les conditions suivantes :

1° Etre Français ou naturalisé Français ;

2° Avoir eu, au 1er janvier 1910, vingt-trois ans au plus ; la limite d'âge est reculée d'un an pour les candidats ayant accompli une année de service militaire ;

3° Avoir été vacciné avec succès ou avoir eu la petite vérole ;

4° Etre robuste, bien constitué et n'être atteint d'aucune maladie ou infirmité susceptible de rendre inapte au service militaire ;

5° Avoir accompli une année d'études médicales dans l'une des écoles annexes de médecine navale de Brest, Rochefort ou Toulon, ou pour les candidats ne provenant pas de ces écoles annexes être pourvu au jour de l'ouverture du concours, du certificat d'études physiques, chimiques et naturelles institué par le décret du 31 juillet 1898 et de quatre inscriptions valables pour le doctorat.

Les jeunes gens qui se destinent à la carrière pharmaceutique doivent justifier soit de deux années d'études dans une école annexe, soit d'une année de stage officinal et d'une année d'études dans une école annexe, soit de deux années de stage régulier pour le grade de pharmacien de 1re classe.

Toutes les conditions qui précèdent sont de rigueur et aucune dérogation ne pourra être autorisée pour quelque motif que ce soit.

Les pièces à produire à l'appui de la demande pour être admis à prendre part au concours sont les suivantes :

1° L'acte de naissance du candidat dûment légalisé ;

2° Un certificat du maire de la localité habitée par la famille, constatant que le candidat est Français ou naturalisé Français ;

3° Un certificat du commandant du dépôt des équipages de la flotte ou du commandant de recrutement de la subdivision territoriale, établi l'année du concours, et constatant dans les mêmes conditions que pour l'engagement volontaire que le candidat est apte au service militaire et a été vacciné avec succès ou a eu la petite vérole ;

Feuilleton du *Lyon Universitaire*

Académie Française

M. Brieux ayant été élu par l'Académie française à la place vacante par la mort de M. Ludovic Halévy, y est venu prendre séance le 12 mai 1910 et a prononcé le discours suivant :

Messieurs, à quinze ans, à un âge où les ambitions ont le droit d'être déraisonnables, j'écrivais ma première pièce de théâtre — une pièce à thèse bien entendu — et je me promettais d'occuper, un jour, la place où je suis en ce moment. Vous le dire, c'est vous avouer la joie que vous m'avez causée en m'admettant parmi vous et c'est vous faire entrevoir quelle peut être ma gratitude.

Mais je ne puis me contraindre assez pour vous cacher que cette joie est singulièrement assombrie par l'absence de celui qui, m'honorant de son estime, avait été un de mes introducteurs auprès de vous, et qui, à l'heure où je parle, devait être à côté de moi. D'autres célébreront plus tard la noblesse de son talent, sa générosité de pensée, ses enthousiasmes ; je ne puis ici, moi, que me souvenir des qualités de son cœur et vous dire mon grand chagrin d'avoir perdu, avec Melchior de Vogüé, une amitié qui me rendait fier.

. . . . . .

Messieurs, je ne manque pas assez de modestie pour ignorer que mon rêve d'enfant serait resté un rêve si je n'avais offert à votre bienveillance que mes seuls mérites littéraires. Et comme, d'autre part, je ne saurais vraiment vous faire l'injure de suspecter votre jugement, ni d'en paraître trop surpris puisque je l'ai sollicité, j'explique ma présence ici par l'intention que vous avez eue de marquer votre sympathie, non pas à ce que j'ai réalisé, mais à ce que j'ai tenté. Sans doute encore, et surtout, il vous a plu d'adresser un geste amical à la classe ouvrière d'où je sors et qui n'a le plus souvent entendu de paroles flatteuses que de la bouche de ceux qui voulaient obtenir d'elle le droit de la gouverner.

Je suis donc un homme heureux, et voici que je viens de me découvrir au moins ce trait de ressemblance avec mon illustre prédécesseur. Ludovic Halévy n'a pas, non plus, reculé devant un aveu semblable lorsqu'il vous adressa son remerciement dont voici la première phrase : « On m'a souvent reproché d'être un homme heureux, et je n'ai jamais fait difficulté de reconnaître que cette accusation était pleinement justifiée. » Et certes, dès sa première enfance, Ludovic Halévy fut promis au bonheur et au succès.

Dans ce palais même de l'Institut où son grand-père maternel, Hippolyte Lebas, remplissait les fonctions d'architecte, il naquit le 31 décembre 1833, mais on ne déclara son arrivée en ce monde que le 1er janvier 1834, afin, suivant une expression courante, de lui faire gagner une année. Ce fut la première preuve qu'il reçut de la sollicitude attentive des siens.

Ludovic Halévy appartenait à une famille académique. Son père, à la vérité, messieurs, ne fut pas des vôtres, mais il reçut de vos mains plusieurs récompenses, et fut sous-bibliothécaire de l'Institut. Son oncle, Fromental Halévy, l'auteur de la *Juive,* fut secrétaire perpétuel de l'Académie des beaux-arts ; enfin, son grand-père maternel, Hippolyte Lebas, était membre de la même Académie. Vous reconnaîtriez déjà la douceur, la bonté et la piété filiale de celui que j'ai l'agréable tâche de louer aujourd'hui, dans cette jolie phrase d'apparence ingénue qu'il écrivit un jour : « J'ai eu le bonheur d'être le fils de mon père, le neveu de mon oncle, le petit-fils de mon grand-père ».

Ces trois hommes célèbres formèrent son esprit et lui préparèrent ses victoires. Le bonheur lui vint des admirables femmes, modèles de grande culture et de dévouement éclairé, qui furent l'ornement, la grâce, la dignité et la clarté de son existence : de sa mère et de sa sœur, lesquelles, selon le mot d'un de ses proches « ne vécurent que pour lui ».

A trente ans, il épousa la fille de Bréguet, membre libre de l'Académie des sciences, initiateur de la télégraphie électrique en France, collaborateur d'Arago, d'Yvon Villarceau et de Graham Bell. Pendant toute sa vie, Halévy eut auprès de lui cette gardienne vigilante de son bonheur, cette femme supérieure dont je puis parler davantage parce qu'elle ne le permettrait point. Il est une seule louange qu'elle ne m'interdira pas, c'est celle qui consiste à évoquer ici les deux fils aux noms déjà connus et respectés qui furent la joie et l'orgueil des dernières années de leur père. Depuis son berceau jusqu'à sa tombe, Ludovic Halévy fut ainsi enveloppé de tendresses ; il était imprégné de bonté et trouvait plaisir à laisser rayonner de lui, pour le profit de tous, ce qu'il avait reçu des siens.

On peut dire qu'il fut destiné au théâtre par eux : son prénom est le titre d'un opéra-comique dont la musique, commencée par Hérold, fut achevée par Fromenthal Halévy, en 1833. On peut dire aussi qu'ils le vouèrent au succès, car il poussa ses premiers cris, il esquissa son premier sourire dans une atmosphère enfiévrée de triomphe : c'est en 1835 que fut donnée la première représentation de la *Juive* qui reçut une accueil enthousiaste, et l'heureux enfant avait deux ans lorsque l'entrée de son oncle à l'Académie des beaux-arts vint donner une joie de plus à cette famille déjà comblée.

Né à l'Institut, ce qu'il aimait à rappeler, Ludovic Halévy vécut sa première jeunesse au milieu des peintres et des sculpteurs déjà célèbres composant une colonie assez nombreuse installée à l'intérieur même du palais, dans les locaux dont votre bibliothèque s'est récemment emparée et qui n'étaient pas tous confortables si l'on en juge par les plaintes souvent touchantes adressées à l'architecte et que les archives nationales nous ont conservées.

Les plus grands artistes se contentaient alors de cette hospitalité de l'Etat, car à cette époque, on chassait encore le lièvre dans la plaine Monceau. Horace Vernet n'eut pas d'autre domicile de 1845 à 1863 ; Pradier avait fait sa première demande d'admission en 1819 et mourut en 1852 dans le local qui lui avait été attribué ; il faut ajouter à cette liste le nom d'Isabey et celui de Delacroix, bien que ce dernier n'ait été l'hôte de l'Institut que pendant un an ; celui de Paul Delaroche, qui se désista de ses droits en 1849, au profit de Mme Lecomte, sœur d'Horace Vernet, son beau-père. Nommons encore le baron Gérard, Heim, Granet, Duret, Robert Fleury et surtout Etex, un des sculpteurs de l'Arc-de-Triomphe, à qui l'abri que sa fécondité et son talent avaient cependant bien mérité fut retiré sur un rapport de police qui le dénonçait comme professant les idées démagogiques les plus avancées. Etex répondit par une lettre pleine de fierté, encore inédite, je crois, et dans laquelle avec une intuition qu'auraient pu lui envier bien des hommes politiques, il dénonçait à son tour Napoléon perçant encore une fois sous Bonaparte.

On vivait en famille. Les soirs d'été, on se réunissait dans la dernière cour, et l'on se reposait des travaux de la journée en fumant des pipes romantiques encore. Les mœurs étaient d'une telle simplicité que Ludovic Halévy accompagnait parfois, le matin, la servante qui allait à la Seine puiser l'eau pour les besoins quotidiens de la famille. Et l'on peut imaginer, autour du vieux puits que tout le monde connaît, de jolis bavardages entre femmes de ces grands hommes qui n'avaient pas tous la modeste servante du petit bourgeois. Certes, Ludovic Halévy flânait par là. Il s'empressait aussi dans la grande cour, où les gardes nationaux se livraient à l'exercice... à sept heures du matin, lorsqu'en septembre les jours étaient devenus trop courts pour que les commerçants du quartier pussent apprendre le maniement du fusil après la fermeture de leurs magasins.

C'est dans ce bâtiment sévère, c'est dans cette atmosphère grave que le jeune Ludovic Halévy passait ses journées. Ses soirées, il les vivait en famille encore, mais dans un milieu beaucoup moins austère, à l'Opéra, où son oncle Fromental était chef de chant. « J'allais presque tous les soirs, écrit-il, entendre le premier acte de tous les opéras. » Il put ainsi applaudir Mme Viardot, l'Alboni et Sophie Cruvelli, il dut assister aux adieux du ténor Duprez, aux premières représentations de *Lucie,* du *Prophète* et de *Sapho,* et même à celle de

4° Une déclaration écrite indiquant la résidence du candidat, lieu où devra lui être adressée, le cas échéant, sa lettre de nomination et les centres d'examen (admissibilité et admission) choisis par l'intéressé, parmi les villes désignées ci-dessus.

Une fois le choix fait, aucun candidat ne sera autorisé à changer de centre d'examen que pour des motifs graves et par décision spéciale du ministre ;

5° Un certificat du commandant de recrutement établissant la situation du candidat au point de vue de ses obligations du service militaire ;

6° a) *Etudiants en médecine.* — Le certificat d'études physiques, chimiques et naturelles et un certificat d'inscription constatant que le candidat a pris régulièrement quatre inscriptions dans une faculté de médecine ;

b) *Etudiants en pharmacie.* — Un certificat du juge de paix ou du directeur de l'école de pharmacie constatant les inscriptions de stage officinal ;

7° Une déclaration, sur papier timbré, du père, de la mère, du tuteur ou du candidat lui-même s'il est majeur ou jouit de ses biens, reconnaissant qu'il s'engage : 1° à payer la pension, le trousseau, les livres et objets nécessaires aux études ; cet engagement devient nul en partie en cas de concession d'une bourse, ou d'une demi-bourse, d'un trousseau ou demi-trousseau ; 2° à rembourser au Trésor les frais de scolarité et d'examen dans le cas où l'ayant cause serait exclu de l'école ou n'obtiendrait pas le grade de médecin ou de pharmacien de 3e classe, ou le grade de médecin ou de pharmacien aide-major de 2e classe, ou ne réaliserait pas l'engagement sexennal (modèle n° 1 annexé à la présente instruction).

Les pièces mentionnées ci-dessus doivent être adressées au ministre (service central de santé) entre le 15 juin et le 1er juillet ; les dossiers des élèves des écoles annexes sont transmis en un seul envoi par les préfets maritimes. Le ministre avise les candidats autorisés à concourir.

Les candidats qui seraient pourvus d'un ou de plusieurs certificats d'études supérieures délivrés par une faculté de sciences en sus des diplômes et certificats obligatoires devront les joindre à leur dossier.

Chacun de ces certificats donne droit à une majoration de vingt points.

A Emile FAURE

RÉVÉLATIONS

« Citoyen français,

« Que tous ceux d'entre vous qui désirent savoir :

« Pourquoi nos députés vont se voter une nouvelle augmentation,

« Pourquoi la loi sur les retraites ouvrières ne sera jamais appliquée,

« Pourquoi le milliard des congrégations, quoique existant, ne se liquidera pas,

« Pourquoi la suppression de l'armée et de la marine de guerre est chose imminente,

« Pourquoi, malgré cela, la France devient chaque jour plus riche et plus puissante que la veille,

« Assitent à la grande réunion publique et contradictoire qui aura lieu ce soir, à 8 heures, au Grand Café de l'Empire. Le citoyen Ulysse Bocardon prendra la parole et démontrera ce qui vient d'être lu.

« A ceux qui seraient tentés de croire que le citoyen Bocardon est un blagueur, il est dit que ce citoyen n'est pas candidat. Son seul but est d'éclairer le peuple.

« Vive la France républicaine !

« Vive la vérité !

« Vu : Ulysse Bocardon, prolétaire. »

Tel était le libellé des affiches de différentes couleurs que les citoyens électeurs (et aussi ceux qui ne l'étaient pas) purent lire et relire tout à leur aise l'avant-veille des élections législatives. Ces affiches avaient été placées la nuit.

Dire que la curiosité fut profondément éveillée chez ces citoyens est, je crois, parfaitement inutile, car tout le monde sait que pour cela il suffit d'un fait infiniment moins important que la promesse de telles révélations. (Exemple : la chute d'un chat du premier étage sur le trottoir. Cinq minutes après deux cents badauds entourent la pauvre bête qui croit faire un cauchemar.)

Donc les électeurs, après avoir haussé les épaules avec un petit air incrédule de circonstance, après s'être consulté les uns les autres pour savoir quel était ce citoyen nouveau-genre ; après avoir constaté que c'était un illustre inconnu, eurent une envie formidable de le connaître et d'aller l'entendre.

Moi, je fus toute la journée anxieux de savoir ce qui allait se passer le soir. Je me représentais Bocardon tantôt comme un halluciné, tantôt comme un apôtre et le plus souvent comme un fumiste.

J'interrogeai quelques amis : tous m'assurèrent qu'ils ne manqueraient pas d'assister à la réunion. Il en était de même, prétendaient-ils, de leurs amis.

Quand je rentrai chez moi, vers cinq heures, je ne rencontrai pas sur mon chemin une seule âme connue qui m'attendit avec anxiété le moment des fameuses révélations : mon concierge me demanda quelle était l'heure exacte de la réunion, car, ne sachant pas lire et n'ayant qu'ouï dire, il ne voulait pas manquer un tel gala ; Baptiste, mon fidèle Baptiste lui-même avait subi la magique influence bocardonienne et me pria de lui accorder la permission de la nuit. C'était la première fois qu'il découchait depuis quinze ans de service chez moi. De tels faits me prouvaient que le discours de Bocardon allait être entendu par toute la ville.

Et je crois bien, en effet, que toute la ville se rendit, entre sept et huit, au Café de l'Empire. Quand j'y arrivai moi-même, je ne pus que m'avancer à environ cent mètres de la porte, tant il y avait foule : la salle du café était archi-bondée et, pour avoir de l'air, quelques messieurs fort bien s'étaient vu dans la pénible obligation de briser les glaces.

J'étais tellement serré entre mes voisins qu'ayant laissé tomber ma pipe, je ne pus la ramasser et fus obligé de l'abandonner à des pieds étrangers qui durent atrocement la briser. Un souvenir ! ! !...

Huit heures sonnèrent : l'orateur n'était pas là. Huit heures quinze : Bocardon ne se montrait point. Huit heures et demie : « Viendra !... Viendra pas !... » Neuf heures : on l'attendait toujours.

On l'attend encore, car Bocardon ne vint pas, car Bocardon n'existait pas, car Bocardon n'était qu'un nom — assez quelconque, du reste — qui n'avait pas de propriétaire, ainsi qu'une minutieuse enquête faite après cette affaire prouva.

Je crois bien que si quelqu'un se fut appelé Bocardon ce jour-là, il eut passé un très mauvais quart d'heure, car le bon peuple était furieux. Quelques personnes, cependant, avaient bien prévu là une fumisterie. Moi-même, je ne fus qu'à moitié déçu et, par contre, singulièrement amusé...

Mais...

Mais ce que personne n'avait prévu, c'est justement ce qui arriva : pendant que tous les citoyens, et nombre de citoyennes se pressaient, s'écrasaient au Café de l'Empire, une trentaine d'individus ne craignant pas les forces de police massées du côté de la réunion, s'étaient introduits subrepticement dans les maisons désertes à l'aide d'appareils aussi ingénieux que variés. Là, dans le calme absolu, sans esbrouffe, froidement, ils s'étaient appropriés, sans omettre la monnaie d'or et d'argent, tous les objets qu'ils avaient jugé utiles à leur petite industrie spéciale.

Ulysse Bocardon, c'était eux.

Henri GAIDON.

BIBLIOGRAPHIE

LES DOCUMENTS DU PROGRÈS

Comme l'écrivait avant-hier M. Jules Claretie à M. Fernand Mazade, « la question de la dépopulation intéresse tous les Français et l'enquête menée à ce sujet par *les Documents du Progrès* mériterait d'être entre toutes les mains ». Les résultats de cette enquête, publiés dans le numéro de mai de cette belle revue internationale, sont tout à fait remarquables. On lira avec un attrait spécial les énonciations du nouvel immortel Marcel Prévost et quatre autres membres de l'Institut : Vidal de la Blache, A. de Foville, E. Levasseur et Théodore Reinach, ainsi que les importantes déclarations de Pierre Baudin, ancien ministre, et de Debove, doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Le même numéro de mai renferme une série d'articles auxquels les élections législatives donnent un vif intérêt d'actualité. Citons entre autres une étude de Knéber sur la représentation proportionnelle en Wurtemberg, une étude du docteur Hercod sur le referendum en Suisse et de vivantes pages de Party sur le vote des Norvégiennes.

Signalons encore, dans ce fascicule des *Documents du Progrès* un noble article de M. Rodolphe Broda qui mesure la puissance du mouvement socialiste et de l'ascension du prolétariat, mouvement et ascension qui progressent d'une façon lente mais continue et impriment leur cachet à toute notre époque. « Certes, le mouvement socialiste est le fils de la civilisation démocratique moderne — écrit M. Broda — mais ce mouvement n'est pas seulement un phénomène consécutif de la civilisation moderne ; il en devient aussi le principal ressort dans l'âme des masses ; il contribue par lui-même à développer leur culture intellectuelle. On peut constater, partout et toujours, l'action réciproque de ces deux facteurs. Si nous dressions aujourd'hui une statistique des individus qui participent aux divers mouvements de réformes progressistes, par exemple au mouvement antialcoolique, au mouvement féministe, au mouvement pacifiste, au mouvement en faveur de la création d'un droit international, nous trouverions le parti socialiste représenté dans tous, et plus fortement que tout autre parti. »

Un abonnement aux *Documents du Progrès* (Félix Alcan, éditeur, 108, boulevard Saint-Germain, Paris, 10 francs par an) est un des cadeaux les plus intelligents que l'on puisse faire, et un des plus utiles que l'on puisse recevoir.

LA REVUE HEBDOMADAIRE

Envoi, sur demande, 8, rue Garancière, Paris, d'un numéro spécimen et du catalogue des primes de librairie (26 fr. de livres par an).

Sommaire du 21 mai 1910

Germain Lefèvre-Pontalis : Le Berceau du Parlement d'Angleterre. — Paul Ginisty : Un Pamphlétaire : Martainville. — E. Lecanuet : L'Apaisement en 1890 : le Toast d'Alger. — André Lithtenberger: Le Petit Roi (VIII) (*fin*). — Camille Mauclair : Salomé et sa légende. — Marius-Ary Leblond : Impressions de Pologne. — Péladan : Les Artistes français et le traité de peinture.

Les Faits et les Idées au jour le jour. — Revue des revues françaises et étrangères. — La Vie mondaine et familiale. — La Vie sportive et médicale. — Chroniques agricole et financière.

En Angleterre : S. M. le roi Georges V et la reine d'Angleterre. — S. M. la reine d'Angleterre. — Les rues de Londres après la mort du roi d'Angleterre.— Proclamation, par le lord maire de Londres, au Royal Exchange, du nouveau roi d'Angleterre Georges V. — Proclamation du nouveau roi, Georges V, à Windsor, au pied de la statue de la reine Victoria. — Avènement du nouveau roi d'Angleterre : le héraut du cortège de la proclamation arrêté par le marshal City, aux mots traditionnels : « Qui va là ? »

Le Parlement d'Angleterre : Westminster Hall, siège des premiers Parlements d'Angleterre. — Chambre des Lords. — Palais du Parlement. Vue prise de la Tamise. — Chambre des Communes.

Au Salon des Artistes Français : Portrait de M. Jean Richepin, de l'Académie française, par M. Marcel Baschet. — « Le Tyran », par Jonas. — « Les Enrôlements volontaires », par Boutigny. — Salomé.

A l'Académie Française : Réception de M. Brieux, le jeudi 12 mai, à l'Académie française.

L'« Instantané », partie illustrée de la « Revue Hebdomadaire », tiré chaque semaine sur papier glacé, peut être relié à part à la fin de l'année. Il forme deux volumes de 300 pages.

Le LYON UNIVERSITAIRE insérera volontiers toutes communications relatives aux œuvres scolaires, postscolaires, universités populaires, petites "A", etc. Il donnera en un mot la plus large hospitalité à toutes les œuvres qui se proposent d'élever le niveau moral et intellectuel de l'ouvrier.

TABLEAU DES EXAMENS

DEUXIÈME EXAMEN DE DOCTORAT

Jury : MM. Doyon, président ; Cluzet, Regaud.

Candidats : MM. Zilberblatt, Tissot, Robert (Fernand).

Le lundi 23 mai, à 5 heures (salle des examens. — N° 2).

SOMMAIRE

Du numéro du LYON UNIVERSITAIRE

Du 13 Mai 1910

1. Un Lyonnais poète romantique (Barthélemy Tisseur).
2. Nos Facultés.
3. Les Universités.
4. Ecole du service de santé militaire.
5. Ecole centrale des arts et manufactures.
6. Ecoles pratiques de commerce et d'industrie.
7. Bourses industrielles de voyage à l'étranger.
8. Association pédagogique des langues modernes.
9. Les assurances sociales en Allemagne.
10. Conférences.
11. Commission mixte de reconstruction de l'Hôtel-Dieu.
12. Notes parisiennes.
13. Office social.
14. Conférences, cours publics.
15. Tableau des examens.
16. Feuilleton. — Discours de M. Emile Faguet, à l'Académie.

PETIT RENTIER, ex-commerçant, très au courant des affaires, cherche occupation. Pourrait visiter clientèle ne nécessitant pas de connaissances absolument techniques. Ferait recouvrements et comptabilité. S'adresser bureau du journal. 1275

STENO-DACTYLOGRAPE expérimenté, possédant machine, connaissant à fond allemand et bien l'anglais, cherche travail de quelques heures par jour. Sérieuses références. Ecrire M. L., 260, poste restante, Terreaux.

Le Moniteur de la Mode
Recueil illustré de littérature, Modes et Travaux de Dames
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS
Le Numéro, 25 c. ; avec Gravure coloriée, 50 c.
20 pages grand format
Abel GOUBAUD, édit., r. du 4 Septembre, 3, PARIS

CHOCOLAT MENIER
CACAO - MENIER

TAILLEUR CIVIL ET MILITAIRE
Maison fondée en 1855
J. RUETTARD Fils
61, Rue de la République
Téléph. 43-24 LYON Téléph. 43-24
Spécialité d'uniformes pour officier de réserve, officier de cadre, auxiliaires, médecins pharmaciens, etc.
Décorations françaises et étrangères

AU CHEVAL BLANC
Spécialité de Linoléum pur liège et incrusté, Tapis, Moquette, Toile cirée
Grand choix de dessins nouveaux et des premières marques
BÉRARD Maison de confiance
La plus ancienne de Lyon, fondée en 1810
32, Rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
TÉLÉPHONE 43-39

VÉRITABLE CITRONNADE BIGALLET

Les annonces et réclames sont reçues au bureau du Journal, 3, rue Stella, Lyon.

EUMICTINE
INDICATIONS : Blennorragie, Cystites, Néphrites, Pyélites, Pyélo-Néphrites, Pyuries, Bactériurie, Phosphaturie, Ammoniurie Lithiase rénale, etc., etc.
8 à 12 capsules par jour. — Toutes pharmacies et Pharmacie du Roule, 71, avenue d'Antin, Paris. — Prix : 4 fr. 50 franco

LIVRES
La LIBRAIRIE THÉOPHILE GORAUS 67, quai de l'Hôpital LYON
REPOND à TOUTE OFFRE D'ACHAT ou de VENTE de LIVRES D'OCCASION EN TOUS GENRES

Union des Métallurgistes
LYON, 2, Place Gailleton, 2, LYON
INSTRUMENTS de CHIRURGIE
MOBILIER ASEPTIQUE, ÉLECTRICITÉ MÉDICALE
Installations d'hôpitaux et de cliniques. Etudes et devis sur demande
En raison du mode d'Association et du peu de frais généraux que nous avons, il nous est permis de livrer notre marchandise à des PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE.

AUX GALERIES MODERNES - Edmond VESIN
55, Place de la République, LYON
ACCESSOIRES POUR CYCLES, AUTOS ET MOTOS
Seuls constructeurs des
CYCLES "FULGOR"
Modèles garantis recommandés
à roue libre et freins pneus Dunlop... 180 fr.
à deux ou trois vitesses.... 210 et 225 fr.
Agence de la
MOTO-RÊVE
Bicyclette à moteur
1 cylindre à magnéto..... 725 fr
2 cylindres à magnéto..... 875 fr

"L'Alliance Commerciale"
SOCIÉTÉ CIVILE DE MUTUALITÉ ENTRE NÉGOCIANTS, INDUSTRIELS ET COMMERÇANTS DE FRANCE, DES COLONIES ET DE L'ÉTRANGER
SIÈGE : 62, Rue de Provence, 62, à PARIS
MM. les Négociants et Industriels, ainsi que MM. les Banquiers et hommes d'affaires sont informés que lors de leurs séjours à Paris le siège de L'Alliance Commerciale est à leur disposition pour : Election de domicile, rédaction, réception et transmission de leur correspondance, rendez-vous d'affaires, etc...
Services divers, Sténo-Dactylographes, Interprètes, Téléphone, Bibliothèque.
DEMANDER NOTICES EXPLICATIVES

Nizida ou les Amazones des Açores. Le corps de ballet dont il devait être un des historiographes fut vers cette époque, en pleine révolution par suite de la réforme qui permit à Mlles Cardinal et à leurs amies de danser en travesti, ce qui, jusque-là, n'était admis que pour les premiers rôles. Nous pouvons nous représenter Ludovic Halévy assistant à la sortie des artistes, des choristes, danseuses, marcheuses, comparses et figurantes « dans un passage obscur, à peu près souterrain, débouchant sur la rue Drouot, chemin couvert, humide et sale ». « C'est là, dit Castil-Blaze, qu'à minuit, trois ou quatre fois par semaine, une porte en bois blanc tourne sur ses gonds, sans que le jeune enthousiaste des séductions, des féeries de l'Opéra ait pu se douter de sa destination. C'est de ce vomitoire ignoble que s'échappent, encapuchonnées dans des burnous, manteaux, camails, châles, surcots, tartans, crispins de tout âge et de toute couleur, les pieds ferrés de socques, le col entouré de fourrures, ces déités de l'Olympe, ces nymphes des bois, ces willis, ces naïades, ces péris enchanteresses, tout à l'heure l'objet de votre admiration passionnée. »

Tout ce qui, à un premier examen, peut apparaître contradictoire entre la vie et l'œuvre de Ludovic Halévy, entre sa réserve personnelle et sa gaieté d'écrivain, entre ses vertus familiales et le choix du monde où son observation s'exerça de préférence, entre l'austérité de ses mœurs et la liberté de celles qu'il a décrites, entre sa ponctualité, la prudence, son ordre, entre ses belles qualités bourgeoises, pour essayer de mieux dire d'un mot, et l'indépendance morale de ses personnages, tout cela, peut-être, doit s'expliquer par l'influence des deux milieux si différents où il reçut ses premières impressions : les couloirs de l'Institut et les coulisses de l'Opéra.

Mais le quai Conti et le boulevard n'enferment pas l'univers. Pour un Français, il y a encore la province. Voyons comment les événements la firent connaître à Ludovic Halévy. Avant qu'il eût dix-huit ans révolus, il quittait le lycée Louis-le-Grand pour se voir attaché au cabinet du secrétaire général du ministère d'Etat. Son grand ami de toujours, Prévost-Paradol, écrit de lui, à Gréard, dans les termes suivants :

« Ce Ludovic, que tu connais, goûte aussi de la province, mais en souverain et dans une allure héroï-comique. Il est secrétaire de M. Villemain — frère du vrai — conseiller d'Etat en mission ; et tous les deux inspectent avec une majestueuse lenteur — six mois — un quart de la France, les vingt-deux départements du Sud-Ouest de notre malheureux pays. C'est une curieuse et instructive revue pour mon Ludovic que cette course de préfectures, que ce défilé d'autorités brodées et quêteuses ; chaque village veut être ville, chaque coucou locomotive ; que de désirs inassouvis, que de manières d'être ambitieux ! Ludovic est amusé par cette fantasmagorie ; il ne sera pas gâté par les honneurs civils et militaires dont on comble son brillant uniforme. Il a trop d'esprit pour se prendre au sérieux, lui et tout le reste. » Au retour de ce voyage, Halévy entra au ministère de l'Algérie. Il y fut un fonctionnaire parfait, bien noté, respecté, objet d'un rapide avancement.

L'une de ses deux fées, la fée officielle et grave, semblait triompher. Mais l'autre, sournoisement, se vengea et s'assura la victoire, en faisant rencontrer à Ludovic Halévy un maigre et falot chef d'orchestre du Théâtre-Français, qui s'appelait... Jacques Offenbach.

L'opérette allait naître. Et la collaboration qui devait d'abord produire *Orphée aux Enfers* s'ébaucha aux Champs-Elysées — naturellement — dans un petit théâtre de plein air, petit, si petit, que pendant les répétitions, les auteurs écoutaient parfois, sous les marronniers voisins, les paroles et la musique de leur œuvre. La fée de la Sagesse-Apparente riposta en glissant dans l'esprit d'Halévy la peur que l'administration lui tînt rancune de ses succès profanes, et Halévy n'osa pas signer. L'autre fée frappa un grand coup. Elle donna à son filleul bien aimé la protection du duc de Morny, lequel écrivit la musique d'un vaudeville intitulé *le Mari sans le savoir*, et dont les paroles étaient de Léon et Ludovic Halévy, du père et du fils. L'année suivante, le duc de Morny, qui se dissimulait — le moins possible — sous le nom de M. de Saint-Rémy, collabora avec Ludovic seul. Il en est résulté un vaudeville en un acte : *Monsieur Choufleury restera chez lui, le...* dont le succès fut tel que le jeune auteur reçut presque aussitôt sa nomination de rédacteur au Corps législatif. Peu de temps après, la bonne marraine, qu'on pourrait décidément appeler la fée des Trois-Rencontres, mit en présence, devant le perron des Variétés — elle savait ce qu'elle faisait ! — Henri Meilhac et Ludovic Halévy. Le 17 décembre 1864, ce même théâtre donnait la première représentation de la *Belle Hélène*, et la fée vaincue reconnut galamment sa défaite en obtenant la croix pour Ludovic Halévy qui fut décoré comme chef de bureau. Il démissionna bientôt. Son sort était fixé et l'on peut désormais écrire l'histoire de sa vie en étudiant son œuvre dramatique dont la valeur compromettra plus d'une fois l'exactitude du mot de La Bruyère : « Il n'y a pas de chef-d'œuvre à deux. »

Il me faut, messieurs, vous faire un aveu. Je n'ai jamais vu représenter aucune des opérettes de Meilhac et Halévy, et je ne les connaissais guère que par leurs titres. En les lisant, je viens de passer par plusieurs états que je vais ingénûment vous exposer. J'ai débuté par *Orphée aux Enfers*. Le souci d'être vrai m'oblige à confesser que je n'en ai reçu aucune joie. C'est que la connaissance des dieux de l'antiquité ne m'a pas été imposée dès l'enfance à travers l'horreur qu'inspiraient à la plupart des élèves le thème grec et la version latine. Je n'ai jamais été puni pour avoir mal traduit Virgile, et Homère ne m'a point valu de pensum. Et c'est peut-être parce que leurs noms ne sont liés dans mon esprit au souvenir d'aucun gros chagrin d'enfant que je n'ai pas connu, à voir bafouer les dieux de l'Olympe, ce secret plaisir intérieur qu'ont pu ressentir ceux qui leur gardent quelque rancune des sévérités de la classe et qui, en écoutant les irrévérences d'*Orphée aux Enfers*, peuvent croire qu'ils assitent à une tentative de mise au point.

Je n'éprouverai pas non plus le sentiment particulier provoqué par la gouaillerie qui s'efforce aux dépens de divinités pour lesquelles on a jadis professé un respect dont on s'est libéré. Afin de conserver toute sa puissance, la verve railleuse doit s'exercer sur ce qui fut un objet de vénération et il faut avoir conservé un reste de foi pour goûter toute la saveur d'un blasphème. Au fond, la parodie est une forme atténuée de la vengeance.

A l'âge où j'ai librement découvert les beautés de l'admirable mythologie grecque, j'entrevoyais déjà que toute idole est sanctifiée parce qu'on a prié devant elle et que toute religion mérite notre piété, si elle offrit pendant un certain temps, à l'humanité affolée et misérable, un apaisement, une consolation et une espérance.

Plus qu'aucun autre, peut-être, et certainement avec excès, Ludovic Halévy fut élevé dans l'admiration de l'antiquité grecque. Je veux dire qu'autour de lui vivaient, nombreux, des enthousiasmes classiques. Son père avait traduit les odes d'Horace et mettait en vers français sous ce titre : *la Grèce tragique*, les chefs-d'œuvre d'Eschyle, de Sophocle et d'Euripide. Il arriva même, plus tard, que Léon et Ludovic Halévy, la même année, firent revivre au théâtre le même personnage, Oreste : le père dans *Electre*, tragédie en quatre actes, en vers, représentée à l'Odéon, et le fils dans la *Belle Hélène*, dont nous aurons à reparler.

Essayait-il d'échapper aux dieux et aux héros qui hantait le domicile familial, pensait-il à se réfugier dans cette troisième cour de l'Institut où s'éclairaient les ateliers d'artistes, le jeune Ludovic rencontrait Heim, et Heim n'a pas dû manquer de lui parler du *Thésée chez le Minotaure* qui lui avait valu le prix de Rome.

(A suivre.)

CORRESPONDANCE. — Sous cette rubrique, nous donnerons à nos amis de Lyon et des autres universités, tous les renseignements qu'ils pourraient désirer sur les études Lyon : cours, inscriptions,

Echos des Spectacles

THEATRE DES CELESTINS. — Nous rappelons à tous ceux qui n'auraient pu venir entendre la belle pièce de M. Rostand que *Chantecler* ne sera représenté que jusqu'au 22 mai inclus, date irrévocable du départ de la tournée de la Porte-Saint-Martin. Lundi 23 mai, première des représentations de *Madame Sans-Gêne*, de Victorien Sardou, par la tournée Chartier. Nous rappelons également aux personnes qui désireraient s'abonner aux vingt-quatre représentations des jeudis classiques de la saison prochaine que les inscriptions sont reçues tous les jours à la direction, rue d'Egypte, et les carnets d'abonnement délivrés aux personnes qui les demandent. Nous réservons jusqu'au 31 courant, à nos abonnés de la saison dernière les places qu'ils occupaient, mais après cette date nous en disposerons, les demandes étant très nombreuses.

OLYMPIA MUSIC-HALL. — Avec les surprenants numéros qui ont débuté cette semaine à notre splendide music-hall estival, nul autre spectacle ne peut être comparé à celui de l'Olympia, autant par le côté artistique qu'au point de vue sensationnel, surtout quand dans un programme se rencontrent des célébrités comme la talentueuse divette Lucette de Verly, une des principales étoiles des grands établissements de la capitale et de l'étranger ; cantatrice merveilleusement douée, Lucette de Verly possède une impeccable diction, aussi ne se fatigue-t-on pas d'écouter la gracieuse divette que l'on acclame frénétiquement après chacune de ses jolies chansons. Ensuite (et ce numéro ultra-comique) les incomparables Danglard, avantageusement connus à Lyon, qui nous reviennent avec de nouvelles scènes militaires provoquant l'intensité du rire ; trente minutes de folle gaîté, et bien sceptiques sont ceux qui ne partagent pas l'hilarité générale ; puis, dans un autre genre, non moins amusant, le populaire chansonnier Donort, dans ses œuvres chatnoiresques où la spirituelle satire est poussée à fond. Quant aux attractions, elles sont comme toujours bien extraordinaires ; on ne peut que s'extasier devant le travail sensationnel de l'original Hellwegh et Miss Bella ; le trio Hawley permet d'apprécier de remarquables barristes ; Donal et Doone sont des acrobates excentriques étonnants dont les sauts et les cascades les plus fantastiques surprennent et divertissent. Comme complément de ces prodigieux numéros, il ne faut pas omettre une phalange de bons artistes tels que MM. Deville, chanteur à voix ; Libret, comique typique ; Georges Paul, chanteur de genre, Mmes Mignon Marcy, Jane Lida, chanteuses. C'est donc jusqu'à vendredi prochain des spectacles attrayants que l'on trouvera tous les soirs à l'Olympia, cet Eden de verdure et de plaisir. Dimanche 22, grande matinée, et jeudi 26, matinée de familles à moitié prix.

GRAND CIRQUE DE PARIS (cours du Midi). — Aucun divertissement ne vaut le merveilleux spectacle de l'hippodrome parisien. Tous les soirs, à huit heures et demie, jeudis et dimanches à 3 heures.

CAVEAU PARISIEN (2, rue Stella). — Tous les soirs, le cabaretier chansonnier Henri Drollez, des Quat'z' Arts de Paris ; D'Aydrag, dans son répertoire ; Muriot, pianiste accompagnateur. Poètes chansonniers lyonnais dans leurs œuvres.

GUIGNOL DU GYMNASE. — Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié. Jeudis, dimanches et fêtes, matinée à 2 heures. Tous les mardis, classique.

GUIGNOL DU PASSAGE DE L'ARGUE. — Tous les soirs : « Guignol Chantecler », parodie en trois actes, par L. Granier. Jeudis et dimanches, matinée à 2 h.

CHEMINS DE FER P.-L.-M.

STATIONS THERMALES DESSERVIES PAR LE RÉSEAU P.-L.-M. : Aix-les-Bains, Chatelguyon (Riom), Evian-les-Bains, Genève, Menthon (Lac d'Annecy), Uriage (Grenoble), Royat (Clermont-Ferrand), Thonon-les Bains, Vichy, etc. — Billets d'aller et retour collectifs (de famille), 1re, 2e, 3e cl., valables 33 jours, avec faculté de prolongation, délivrés du 1er mai au 15 octobre, dans toutes les gares du réseau P.-L.-M., aux familles d'au moins trois personnes voyageant ensemble. Minimum de parcours simple, 150 kilomètres. Prix : les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et les suivantes d'une réduction de 75 %. Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Il peut être délivré, à un ou plusieurs des voyageurs inscrits sur un billet collectif de stations thermales et en même temps que ce billet, une carte d'identité sur la présentation de laquelle le titulaire sera admis à voyager isolément (sans arrêt) à moitié prix du tarif général, pendant la durée de la villégiature de la famille, entre le point de départ et le lieu de destination mentionné sur le billet collectif.

***

CARTES D'EXCURSIONS (1re, 2e et 3e cl., individuelles ou de famille), dans le Dauphiné, la Savoie, le Jura, l'Auvergne et les Cévennes. — Emission dans toutes les gares du réseau, du 15 juin au 15 septembre. Ces cartes donnent droit à : la libre circulation pendant 15 ou 30 jours sur les lignes de la zône choisie ; un voyage aller et retour, avec arrêts facultatifs entre le point de départ et l'une quelconque des gares du périmètre de la zône. Si ce voyage dépasse 300 kilomètres, les prix sont augmentés pour chaque kilomètre en plus de 0 fr. 065 en 1re classe, 0 fr. 045 en 2e classe, 0 fr. 03 en 3e classe.

Les cartes de famille comportent les réductions suivantes sur les prix des cartes individuelles : 2e carte, 10 %, 3e carte, 20 %, 4e carte, 30 %, 5e carte, 40 %, 6e carte et les suivantes, 50 %.

La demande de cartes doit être faite sur un formulaire (délivré dans les gares) et être adressée, avec un portrait photographié de chacun des titulaires, à Paris : 6 heures avant le départ du train; trois jours à l'avance dans les autres gares.

***

BAINS DE MER DE LA MÉDITERRANÉE. — Billets d'aller et retour, 1re, 2e et 3e classes, à prix réduits, délivrés dans toutes les gares du réseau P.-L.-M. du 15 mai au 1er *octobre*, pour les stations balnéaires désignées ci-après :

Agay, Antibes, Baudol, Beaulieu, Cannes, Cassis, Cette, Golfe-Juan-Vallauris, Hyères, Juan-les-Pins, La Ciotat, La Seyne-Tamaris-sur-Mer, Le Grau-du-Roi, Menton, Monaco, Monte-Carlo, Montpellier, Nice, Ollioules-Sanary, Palavas, St-Cyr-la-Cadière, Saint-Raphaël-Valescure, Toulon et Villefranche-sur-Mer. — Validité, 33 jours, avec faculté de prolongation. — Minimum de parcours simple, 150 kilomètres.

1° Billets d'aller et retour individuels : Prix : Le prix des billets est calculé d'après la distance totale, aller et retour, résultant de l'itinéraire choisi et d'après un barème faisant ressortir des réductions importantes.

2° Billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins deux personnes : Prix : La première personne paie le tarif général ; la 2e personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la 3e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %.

Arrêts facultatifs aux gares situées sur l'itinéraire. — Demander les billets (individuels ou collectifs) quatre jours à l'avance, à la gare de départ.

***

BILLETS DE VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE. — La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M., et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie.

La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide-Horaire P.-L.-M. vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris : Itinéraire (81-A-2) : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Cailar, St-Gilles), Marseille, Vintimille, San-Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris. — Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse.

Prix : 1re classe, 191 fr. 50 ; 2e classe, 139 fr. 85. — Validité : 60 jours. — Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

***

BILLETS D'ALLER ET RETOUR, DE VACANCES, A PRIX RÉDUITS (1re, 2e et 3e classes), délivrés, du 15 juin au 15 septembre, au familles d'au moins trois personnes. Validité : jusqu'au 5 novembre 1910. Minimum de parcours simple, 150 kilomètres. — Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 %, la quatrième et chacune des suivantes d'une réduction de 75 %. — Arrêts facultatifs aux gares de l'itinéraire. — Faire la demande de billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

Nota. — Des billets de même nature sont délivrés de toutes gares des réseaux de l'Est, du Nord et de P.-L.-M., pour toutes les gares de chacun de ces réseaux.

***

Voyages à itinéraires facultatifs de France en Algérie, en Tunisie et aux Echelles du Levant ou vice-versa. — Carnets individuels ou collectifs, 1re, 2e et 3e classes, délivrés pour voyages pouvant comporter des parcours sur les réseaux métropolitains, algériens et tunisiens, ainsi que sur les lignes maritimes desservies par la Compagnie générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation mixte (Compagnie Touache), par la Société générale de Transports maritimes à vapeur ou par la Compagnie des Messageries Maritimes. Ces voyages doivent comporter, en même temps que des parcours français, soit des parcours maritimes, soit des parcours maritimes et algériens ou tunisiens. Minimum de parcours sur les réseaux métropolitains : 300 kilomètres. Les parcours maritimes doivent être effectués par l'une seulement des quatre Compagnies de navigation participantes ; ils peuvent cependant être effectués à la fois par les paquebots de la Compagnie des Messageries Maritimes et par ceux de l'une quelconque des trois autres Compagnies de navigation. Validité : 90 jours ; 120 jours lorsque les carnets comprennent des parcours sur les lignes desservies par la Compagnie des Messageries Maritimes. Faculté de prolongation moyennant paiement d'un supplément. Arrêts facultatifs dans toutes les gares du parcours. Demander les carnets cinq jours à l'avance à la gare de départ. Pendant la saison d'hiver, Paris et Marseille sont reliés par des trains rapides et de luxe composés de confortables voitures à bogies. Trajet rapide de Paris à Marseille en 10 heures et demie, par le train « Côte d'Azur rapide » (1re classe).

ABONNÉS - SOUSCRIPTEURS
recommandés
Par le LYON UNIVERSITAIRE

ASSURANCES

L'Abeille, Compagnie anonyme d'assurances à primes fixes contre l'incendie et la grêle. Directeurs de l'Agence générale de Lyon, MM. Tribollet et Moutoz, rue de l'Hôtel-de-Ville, 33.

Compagnie générale du Rhône, assurances incendie, chômage, rue de l'Hôtel-de-Ville, 58.

Mutuelle Lyonnaise, Société de Prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie, siège social : rue Grenette, 9, Lyon.

La Mutuelle de France et des Colonies, Société de Prévoyance et d'assurances mutuelles sur la vie. Siège social : place de la République et rue Stella, 1, Lyon.

BANDAGISTES

Biondetti (Paul), fournisseur des hospices civils et militaires, facultés et administrations. Prix modérés, rue de la République, 71, Lyon.

E. Douisset (anc Maison Achard-Millet), rue de l'Hôtel-de-Ville, 95.

Pouzet-Sylvain, fabrication et réparations de tous les appareils et accessoires de médecine et de chirurgie, quai St-Antoine, 12, Lyon.

Rougemont, bandages et ceintures sur mesure, r. de l'Hôpital, 4, Lyon.

COMESTIBLES

Maison Girin. Dépôt de pâtés d'Italie, rue Hôtel-de-Ville, 56.

Wattebled et Cie, fabrique de conserves alimentaires par procédé perfectionné, rue de la Bourse, 41, et rue Buisson, 8.

DIVERS

Chiens Berger Pyrénées, pure race à vendre Boudot, 17, rue Gare, Arcueil, (Seine).

EPICERIES

Gagneux-Simon, sparterie, brosserie, éponges, parfumerie, rue Sainte-Catherine, 2-4, Lyon.

Société Moderne d'Alimentation, produits Félix-Potin, entrepôt et usine de fabrication rue d'Alger, 37 et 29, Lyon.

IMPRIMEURS-ÉDITEURS

Waltener et Cie, imprimeurs du *Moniteur Judiciaire* de Lyon. Enveloppe-Touriste, Guide Postal illustré, spécialité d'affiches pour MM. les Officiers ministériels.

LIBRAIRES

Henry Georg, 36, passage de l'Hôtel-Dieu, libraire des Facultés de Lyon, reçoit toutes les nouveautés.

P. Moraud, 19-28 rue du Plat, Librairie, Papeterie, Imprimerie.

A. Maloine 6, Rue de la Charité, Lyon. — Grande Librairie **médicale, scientifique & industrielle.**

PENSIONS DE FAMILLES

Mme Rambaud-Collet, r. Vendôme, 109 111-113, pte c. Morand. Prix modéré

PRODUITS PHARMACEUTIQUES

Les Hypophosphites du Dr Churchill, contre la tuberculose, anémie, neurasthénie. Pharmacie Swann, rue Castiglione, 12, Paris.

STÉNOGRAPHES-DACTYLOGRAPHES

Cours professionnels : Placement gratuit. Union Steno-Dactylo 16, Hôtel-de-Ville.

TAILLEURS

A la Belle Jardinière, Vêtements sur mesure, succursale de Lyon, rue de la République, 62.

A la Grande Maison, place de la République.

Le Tailleur Pauvre, cours de la Liberté, 66, Lyon, succursale : rue Colbert, 8, et r. Magenta, Marseille

Les recouvrements de cette publicité seront faits par l'Imprimerie WALTENER & Cie, après la première insertion.

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

L'Annuaire de l'Université ou Livret de l'Etudiant pour l'année scolaire 1909-1910, vient de paraître.

Cette brochure, publiée par le Conseil de l'Université et complètement mise à jour, contient, avec la liste du personnel enseignant de l'Université, toutes les indications qui peuvent être utiles aux étudiants : tableaux des cours, notices sur les bibliothèques, musées et laboratoires de l'Université, règlements scolaires de chaque Faculté, tarifs des droits d'études, d'examens et de diplômes, programmes des examens et concours, liste des auteurs à expliquer pour la licence ès lettres, l'agrégation des lycées et le certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes.

Le Livret de l'Etudiant est en vente chez les libraires et dans les Facultés, au prix de 0 fr. 50.

IMPRIMERIE
WALTENER
Rue Stella, 3
THÈSES
DE DROIT ET DE MÉDECINE

LEÇONS D'ALLEMAND
TRADUCTIONS, CORRESPONDANCE
Par Professeur d'Allemand Tchèque
Points de vue esthétique, pratique, commercial. — Méthode directe, expérience des Ecoles secondaires
PRIX MODÉRÉS. S'ADRESSER AU BUREAU DU JOURNAL

AMEUBLEMENTS DE TOUS STYLES
Location, Réparation, Installation
Maison Vve ROBIN & ses Fils
FONDÉE EN 1855
Atelier et Magasin : 38, Quai Gailleton, LYON
(Ancien Quai de la Charité)
Conditions spéciales pour les Etudiants et les membres de l'Université lyonnaise

Les numéros portant le millésime de l'année précédente sont vendus UN FRANC.

Le propriétaire-gérant : PAUL MALOT

Imp. WALTENER et Cie, 3, rue Stella, Lyon.

GRANDE FABRIQUE de PARIS
MAISON HENRI ESDERS
67 et 69, rue de la République — 20 à 24, rue Confort
LYON
EXPOSITION
DE NOS
Complets pour hommes.. 19, 25, 32, 38, 45
Pardessus demi-saison.. 21, 26, 32, 38, 45
Complets p. jeunes gens: 15, 17 50, 22, 28, 34
CHOIX IMMENSE DE
DRAPERIES HAUTES NOUVEAUTES
pour Vêtements sur mesures
Envoi franco de notre catalogue contenant 23 échantillons

Hors Concours PARIS 1900 LONDRES 1908
DEMANDEZ PARTOUT LE **SUC SIMON**
Liqueur Select Très Digestive
DÉLICIEUSE A L'EAU GLACÉE

MAISON BÉNÉVOLO
Breveté S. G. D. G. — 15 Médailles Or
J. DENEOUX, Gendre, Successeur
LYON, 48, Rue de la République

OPTIQUE SCIENTIFIQUE ET MÉDICALE
Verres Isométropes
INSTRUMENTS D'OPHTALMOLOGIE
MÉTÉOROLOGIE, PHYSIQUE, MATHÉMATIQUES
Jumelles Théâtre, Courses, Campagne. — Stéréo-Jumelles à prisme *toutes marques*
Thermomètres Médicaux contrôlés par l'Etat
ŒNOLOGIE : Ebullioscopes pour l'essai des vins
DENSIMÈTRE-PÈSES pour tous liquides
JOUETS SCIENTIFIQUES — LUNETTES POUR AUTOMOBILISTES

MAISON FONDÉE EN 1700
WALTENER & Cie
3, Rue Stella, 3
ET RUE GROLÉE, 14
(Près la Place de la République)
Téléphone 15-39
Maison à PARIS : 2, Place du Caire
Le Matériel le plus important et entièrement neuf
Propriétaires du **Moniteur Judiciaire**, imprimeurs du **Lyon Universitaire** et de nombreux journaux hebdomadaires, de Sociétés savantes, des Corporations de MM. les Officiers ministériels, du XIVe Corps d'armée, etc., etc.
Impressions commerciales, administratives et de luxe. **Actions, obligations, titres divers,** chèques imprimés en noir ou couleur avec fond de sûreté.
Spécialité d'affiches de tous formats. — **Journaux quotidiens sur rotatives.** — Revues, albums, catalogues, prix-courants, etc.
Thèses, Statuts, Notices, Rapports, Mémoires *livrés en quelques heures.* — Outillage spécial pour ouvrages de luxe et en similigravure. Publications illustrées.
Spécialité d'Affiches pour MM. les Officiers ministériels
RAPIDITÉ D'EXÉCUTION
défiant toute concurrence

L'ENVELOPPE-TOURISTE
L'ENVELOPPE-TOURISTE ILLUSTREE, spécialement créée pour favoriser l'essor du Tourisme en France.
L'ENVELOPPE-TOURISTE est d'intérêt local dans chaque ville. Tous les Commerçants sont intéressés à répandre L'ENVELOPPE-TOURISTE qui porte au loin la réputation et les avantages que l'on trouve dans leur Ville, à l'aide d'une série de vues et de notices imprimées sur l'ENVELOPPE-TOURISTE.
POUR TOUS RENSEIGNEMENTS
S'adresser à l'Imprimerie WALTENER & Cie
2, place du Caire, PARIS

ADRESSES ET JOURS DE RÉCEPTIONS
Tout Lyon-Annuaire des Salons du Sud-Est pour 1910
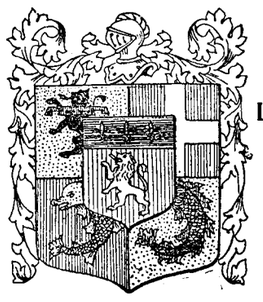
LYON — GRENOBLE — VILLEFRANCHE
VIENNE — SAINT-ÉTIENNE
En Vente :
RÉDACTION DU TOUT LYON
Rue de la République, 45. -- Téléphone : 31-79
CHEZ LES LIBRAIRES
Prix 6 Fr.

SUPPRESSION des POMPES
DE TOUS SYSTÈMES
et Couverture des Puits ouverts
PAR LE
DESSUS de PUITS de SÉCURITÉ
ou ÉLÉVATEUR D'EAU à toutes profondeurs
Les Docteurs conseillent, pour avoir toujours de l'eau saine, d'employer le
Dessus de Puits de Sécurité
qui sert à tirer l'eau à *toutes profondeurs* et empêche tous les accidents. *Ne craint nullement la gelée pour la pose ni pour le fonctionnement*, système breveté hors concours dans les Expositions, se plaçant sans frais, et sans réparations sur tous les puits, communal, mitoyen, ordinaire, ancien et nouveau *et à n'importe quel diamètre.*
Prix 150 fr.
Paiement après satisfaction.
De plus est envoyé à l'essai et repris sans aucune indemnité s'il ne convenait pas.
Envoi franco du catalogue ainsi que du duplicata du *Journal Officiel* concernant la l sur les **eaux potables** votée et promulguée le 19 février 1902 et mise en vigueur le 19 février 1903.
S'adresser à MM. L. JONET & Cie à RAISMES (Nord)
Membre de la Société d'Hygiène de France.
Fournisseurs de la Compagnie des chemins de fer du Nord, des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée, et d'autres grandes Compagnies ainsi que d'un grand nombre de Communes.
Membre du Jury, Hors concours Ville de Paris, Exposition de 1900.
Fonctionnant à plus de 100 mètres. — NOMBREUSES RÉFÉRENCES
ON DEMANDE DES RÉPRÉSENTANTS

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'*Utilité* dans la *Cuisine* journalière est *incontestable.*
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET MARCHANDS DE COMESTIBLES.

IMPRIMERIE
WALTENER & Cie
3, Rue Stella, LYON
SPÉCIALITÉ D'IMPRESSION DE
THÈSES
de Droit et de Médecine
Téléphone 15-39

LES ANNONCES SONT REÇUES
Aux Bureaux du Journal
3, rue Stella, 3, Lyon

LYON UNIVERSITAIRE
HEBDOMADAIRE
RÉDACTION, ADMINISTRATION, ABONNEMENTS et ANNONCES : Rue Stella, 3, LYON

Bulletin de Souscription

Je soussigné (1) _____

demeurant à (2) _____

désire m'abonner pour un an au " **LYON UNIVERSITAIRE** *", moyennant la somme de* **sept francs** *payable à présentation de la quittance.*

_____, *le* _____

SIGNATURE :

(1) Nom et prénoms.
(2) Adresse.

NOTA. — Prière de détacher et de retourner ce bulletin, revêtu de votre signature, à M. l'Administrateur du LYON UNIVERSITAIRE, Rue Stella, 3.